



Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Education nationale
Ministère de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 18 13/14

Paris, le 10 janvier 2014

Objet : situation des DACS (directeurs adjoints chargés de Segpa)

Monsieur le Ministre,

Alors qu'un groupe de travail spécifique doit engager un travail sur un certain nombre de situations, ESMS, Egpa, milieu pénitentiaire..., je souhaite que vous puissiez apporter une réponse aux directeurs adjoints de SEGPA qui s'interrogent sur l'évolution du cadre d'exercice de leur métier et sur leur formation.

Ainsi, leurs perspectives de mobilité de carrière se voient réduites depuis la parution de la note de service n° 2012-185 du 4-12-2012 relative à l'accès aux fonctions de directeurs d'Erea et d'ERPD.

En effet, le préalable posé par cette note d'une inscription sur une liste d'aptitude spécifique des directeurs d'Erea et des directeurs d'ERPD dans le corps des personnels de direction complexifiée, voire rend impossible, au terme fixé de 2016, cet accès aux directeurs adjoints chargés de Segpa (DACS). Les fondements qui ont présidé à cette note demeurent pour nous obscurs.

Nous souhaitons que soient étudiées les conditions d'accès à ces fonctions pour ces collègues. Par leur formation spécifique, par les compétences qu'ils acquièrent au cours de leurs missions, les directrices et directeurs chargés de SEGPA sont des acteurs reconnus dans le traitement de la grande difficulté scolaire. Il serait dommageable pour notre système éducatif que l'on ne puisse s'appuyer sur cette expertise et qu'ils ne puissent prétendre à exercer en Erea ou ERPD.

Cette disposition s'ajoute au rejet de l'inscription du DDEEAS au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP) en 2007 qui a eu pour conséquence de rétrécir les perspectives de carrière de ces personnels.

Par ailleurs, la réduction du nombre de départs en formation DDEEAS inquiète les collègues quant à son avenir.

Je vous remercie de l'attention toute particulière que vous voudrez bien porter à ce dossier particulier et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Christian CHEVALIER
Secrétaire Général du SE-UNSA